



Le travail de conseiller pédagogique en adaptation scolaire : une profession floue, méconnue et victime de son passé

Marie-Hélène **Morneau**
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
(Canada)

doi:10.18162/fp.2020.a197

CHRONIQUE • Profession de éducation

En septembre 2008, j'ai commencé à travailler en tant que conseillère pédagogique (CP) en adaptation scolaire. Aucune description de tâche ne m'a été remise et j'ai même découvert que le rôle de CP pouvait être mal perçu en raison de la méconnaissance dont il faisait l'objet. Récemment, quelques textes très importants ont confirmé la représentation que je me faisais de mon rôle et de sa transformation depuis mon entrée en fonction.

Une enquête menée par Francine Guertin-Wilson (2014) m'a d'abord permis de voir l'évolution du travail des CP au cours des dernières décennies. À la fin des années 1970, ce travail consistait à implanter les programmes de manière plutôt uniforme dans toutes les écoles et toutes les classes. Dans les années 1990, un climat de morosité s'installe. La tâche des CP devient plus lourde et ceux-ci se sentent souvent dépourvus face à toutes les demandes du personnel enseignant qui leur sont adressées. Depuis quelques années, le taux de réussite prend une grande place dans le monde scolaire et crée de grandes inquiétudes. C'est pourquoi certains milieux d'éducation veulent connaître les données probantes qui leur permettront de faire réussir leurs élèves. Les CP jouent donc un rôle majeur dans le choix des meilleures pratiques pédagogiques. Évoquons, ici, l'existence d'un paradoxe identifié par le chercheur en éducation, Claude Lessard : nous, CP, encourageons les enseignants à développer leur autonomie professionnelle et des dispositions critiques, mais il arrive que celles-ci les amènent à résister à nos recommandations. Un tel paradoxe n'est-il pas indicatif cependant d'une attitude réflexive des agents scolaires pouvant certes donner lieu à des tensions, mais également à des échanges d'expertise productifs?

Vient ensuite le *Référentiel de l'agir compétent en conseillances pédagogique en soutien à la réussite des élèves* (Guillemette, Vachon et Guertin, 2019). Il présente la tâche du CP comme étant de conseiller le personnel scolaire sur des pratiques éducatives, pédagogiques ou didactiques en situation de résolution de problèmes ou de coaching. Cette définition semble très bien résumer la tâche des CP en général, mais pas nécessairement celle du CP en adaptation scolaire. Le référentiel montre effectivement qu'il y aurait une contrainte spécifique au travail du CP en adaptation scolaire. Celle-ci est liée à la complexité des dossiers, particulièrement lorsque les CP en adaptation scolaire doivent soutenir les enseignants qui accueillent plusieurs élèves ayant des besoins particuliers dans une même classe (Guillemette et al., 2019, p. 54).

En fait, cette contrainte vient de l'importance accordée à l'inclusion dans la société en général, et particulièrement au sein même de l'école québécoise. Ici, c'est le *Plan stratégique 2017-2022* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui nous éclaire sur notre rôle. On mentionne effectivement que les milieux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport prônent l'inclusion de toutes les personnes, quels que soient leurs capacités, leurs talents, leurs limites, leurs conditions socioéconomiques, leurs caractéristiques linguistiques, ethnoculturelles ou religieuses, ou encore leurs caractéristiques personnelles ou identitaires telles que le genre et l'orientation sexuelle.

Plus spécifiquement, dans le domaine de l'adaptation scolaire, cet objectif recouvre une telle complexité qu'il oblige les agents scolaires à collaborer puisque l'inclusion constitue un défi de taille pour les enseignants des classes régulières. **De là un constat majeur : la classe ordinaire n'appartient plus seulement à un enseignant.** Mon travail consiste alors à éclairer tous les acteurs. L'équipe multidisciplinaire analyse la situation de tout élève ayant des besoins ciblés afin que chacun puisse cheminer et atteindre son plein potentiel.

Il s'ensuit que contrairement à ce que le ministre de l'Éducation a donné à entendre au printemps 2019 dans une entrevue à la radio, le CP est loin de rester confiné à son bureau. Autrement dit, ce travail n'est pas strictement administratif. En effet, le travail de coordination que nous venons d'évoquer oblige le CP à se rendre sur le terrain, à parcourir l'ensemble des écoles de la commission scolaire afin d'observer les élèves en classe et de conseiller les différents intervenants. Qui plus est, le travail de bureau comporte certes une dimension administrative, mais en raison de nos interventions sur le terrain qui doivent être finement documentées et préparées, une dimension fondamentale de notre travail consiste alors à lire des articles scientifiques, des mémoires ou des thèses, à nous approprier les travaux des grands chercheurs de notre domaine (Laplante, Desrochers, Boudreau) afin de déterminer les meilleures interventions.

À titre d'exemple, les chercheurs précédents travaillent sur un modèle commun, le *Modèle de la réponse à l'intervention* (RAI), qui consiste à adapter le plus possible l'enseignement aux besoins particuliers de chaque élève (et non plus le contraire, comme cela a longtemps été le cas). De mai 2018 à mai 2019, un important travail collaboratif comprenant les acteurs du réseau scolaire et la communauté des chercheurs s'est déroulé (Conférence de consensus sur la réponse à l'intervention, synthèse des recommandations du jury, avril 2019), et avait pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre de la RAI, de préciser les défis qui s'y rattachent, de répondre aux questions soulevées par les acteurs du milieu et de déterminer les avancées récentes dans ce domaine. Sur la base des analyses et des observations des spécialistes, un comité a émis des recommandations dans le but d'aider les milieux à expérimenter et

à évaluer différentes interventions auprès des élèves s'inscrivant dans le prolongement du modèle de la RAI.

Or, le CP est nécessaire à la mise en œuvre de ce modèle. C'est ici que l'on constate à quel point le rôle de conseiller pédagogique a changé depuis les années 1970. Ce rôle ne consiste plus uniquement à voir à l'application du programme de formation, mais à coordonner l'ensemble des interventions des professionnels et des enseignants dans le but de favoriser l'apprentissage de tous les élèves. Ce rôle implique certes l'implantation du modèle de la RAI, mais également le recours à des données probantes sur lesquelles s'appuient les choix pédagogiques effectués et leur mise en œuvre concrète par les différents professionnels et les enseignants qu'accompagne le CP. **Il s'ensuit un second constat que nous voulons plus important que le précédent. Notre commission scolaire adhère à l'idée selon laquelle le fait d'enseigner ne peut reposer que sur notre seule intuition. Celle-ci demeure, mais la recherche donne les moyens de faire évoluer et réussir des élèves alors que l'on pensait avoir tout essayé.**

Références

- Gouvernement du Québec. (2018). *Plan stratégique 2017-2022*. Repéré à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan_strat_2017-2022.pdf?1554139231
- Guertin-Wilson, F. (2014). *Enquête sur les rôles et responsabilités des conseillères et conseillers pédagogiques à la lumière de la documentation officielle qui régule leur travail*. Repéré à <https://drive.google.com/file/d/0BwrgBV0k3NSrT2oyOmI1MTJvQTA/view>
- Guillemette, S., Vachon, I. et Guertin, D. (2019). *Référentiel de l'agir compétent en conseillances pédagogiques en soutien à la réussite des élèves. À l'intention des conseillères et conseillers pédagogiques des commissions scolaires du Québec*. Repéré à <https://drive.google.com/file/d/14nyT4-eczGGQsEMX6-5vYjf3tsgVo1BQ/view>
- RÉCIT. (2018). *Une conférence de consensus sur la réponse à l'intervention (RAI)*. Repéré à <http://recit.qc.ca/nouvelle/conference-de-consensus-reponse-a-lintervention-rai/>

Pour citer cet article

- Morneau, M.-H. (2020). Le travail de conseiller pédagogique en adaptation scolaire : une profession floue, méconnue et victime de son passé. *Formation et profession*, 28(1), 147-149. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2020.a197>